



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 4 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite des convocations adressées le 22 et 29 août 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : MMES FELICETTI- ASLOUDJ – MARET – GADBOIS – CHARDON – MM.
DESCHAMPS – MORI – TROLIO – FAUCHER - LEFORT

Absents excusés : MME LACOINE pouvoir à P. LEFORT
MME CHARREAU
M. ROYNEL

Absents : MMES ROGER – EL JAMI – MM. LANTERNAT – BLAZQUEZ- VALDEVIT

Secrétaire de séance : M. Thierry MORI

**CESSION DE LA PARCELLE N° 8
LOT N° 2 - ZONE ARTISANALE**

Il est présenté à l'assemblée, la demande de la société FINANCIERE CLABO à Marolles, dont le gérant est Monsieur Alain COLSON, faisant part de son intention d'acquérir la parcelle 8, lot n°2, située sur la zone artisanale pour y implanter des locaux à usage industriel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE DE VENDRE à la société FINANCIERE CLABO, demeurant à MAROLLES (51300) la parcelle n° 8, lot 2, d'une surface de 2033 m², sis au lieudit « La Fosse à la Terre », prélevé au prix de 12,00/m² ;
- CHARGE une étude notariale d'établir les actes à intervenir ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les actes et d'une manière générale tous les documents relatifs à cette affaire.

Les crédits budgétaires seront inclus au budget primitif 2025.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Maire de Frignicourt

Annick FELICETTI

